



Challenge Festival Foot U13 - Règlement des ½ Finales - Saison 2017/2018

Article 1 : Description

Le District Marne organise les demi-finales de la Coupe festival foot U13, le **samedi 02 Décembre 2017 – Début des matchs à 14h00 (site 1 / 2 / 3 / 4) ou à 16h00 (site 5 / 6 / 7 / 8)**.

Toute équipe non présente sera pénalisée d'une amende de 50 €.

Article 2 : Désignation et répartition des équipes

Les 32 équipes ont été désignées selon l'article 8 du règlement des compétitions U13, soit les 8 équipes Excellence de la 1^{ère} phase, et les 24 équipes qualifiées à l'issue du 1^{er} Tour (le 21 Octobre 2017).

Elles ont été réparties dans 8 groupes de 4 lors du tirage au sort qui a eu lieu le Jeudi 09 Novembre 2017.

Article 3 : Organisation et déroulement de la compétition

1. **Nombre/durée de matchs** : Chaque équipe disputera 3 rencontres d'une durée de 1 x 20 minutes.
2. **Formule** : La formule Jour de Coupe a été retenue.
3. **Principe** : Avant chaque match, une série de 4 tirs au but est effectué, si égalité mort subite à partir du 5^{ème} tireur.

Article 4 - Classement :

Les équipes seront classées au fur et à mesure des rencontres selon le calcul suivant :

Match gagné : 3 pts

Match nul – Victoire Tirs au But : 2 pts

Match nul – Défaite Tirs au But : 1 pt

Match perdu : 0 point

Pénalité/forfait : -1 pt

Malus (arbitrage à la touche non fait par remplaçant) : -1 pt

- En cas d'égalité de points entre 2 équipes au classement, il sera tenu compte du résultat du match qui les a opposées (si score nul : prise en compte des tirs au but de ce même match).
- Si égalité de points entre 3 équipes au classement, il sera tenu compte dans l'ordre :
 1. Mini-championnat entre les 3 équipes.
 2. Différence de but.
 3. Meilleure attaque.
 4. Nombre de tirs au but marqués sur la totalité des 3 rencontres.
 5. Epreuves de Jonglerie réalisées lors du brassage de Septembre.

Article 5 : Arbitrage

L'arbitre central sera un dirigeant de club, désigné par le représentant du District Marne. L'arbitrage à la touche sera effectué par un joueur remplaçant – conformément à la réglementation fédérale.

Article 6 : Participation des joueurs

A leur arrivée, les dirigeants des équipes concernées devront déposer la liste de tous leurs joueurs avec présentation des licences via FOOTCLUB COMPAGNON ou un imprimé listing des licenciés + photo (**obligation d'être licencié au 27/11/2017 au plus tard**).

Une équipe ne peut compter plus de 3 U11. Les U14F sont autorisées à évoluer en catégorie "U13".

16.2 - En outre et dans le cas où une ou plusieurs équipes d'un club ne jouent pas en compétition officielle senior (championnat national, régional ou départemental, coupe de France), ce dernier ne peut faire participer à un match officiel de division inférieure, aucun des joueurs ayant participé au dernier match officiel de division(s) supérieure(s).

S'il s'agit de compétitions de jeunes auxquelles participent des équipes réserves, la même interdiction vise les joueurs de quelque catégorie d'âge que ce soit, ayant participé au dernier match de compétition officielle de même catégorie d'âge, disputée par une équipe supérieure.

Article 7 : Qualification à la Finale Départementale Festival Foot U13

Les 2 premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour la finale départementale Festival Foot U13 qui se déroulera le Samedi 24 Mars 2018 à ??????????????????

Toute équipe absente lors de cette finale sera pénalisée d'une amende de 150 €.

Une seule équipe par club sera qualifiée.

Cas particulier : Si un club a deux ou plusieurs équipes terminant dans les 2 premiers des différents plateaux, alors on qualifiera automatiquement l'équipe ayant le meilleur classement. La (ou les) équipe(s) classées 3^{ème} sur un autre plateau sera alors repêchée.

Article 8 : Contestations – Réserves – Réclamations

Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la section "Football d'Animation" du District Marne de Football est seule compétente.